

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DES EAUX DU POHER
Mairie de Landeleau**

Séance du 7 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Comité syndical	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
08	08	08

Date de la convocation

Le 30 avril 2026

Date d'affichage

L'an deux mil vingt-six,
et le sept du mois de mai,
à 9h30, le Comité du SYNDICAT DES EAUX DU POHER,
légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie
de LANDELEAU, sous la présidence de M. Yvon COQUIL.

Présents pour :

Clédén-Poher : **R. LE COËNT. A. LE GUEN (S).**
Landeleau : **Y. COQUIL. J. F. SARREAU.**
Spézet : **S. LE MOAL. N. COUTELLER.**
Saint-Hernin : **E. LE BIHAN. S. LE DUFF (S).**

Absents titulaires : **E. LE LOUARN. P.Y. QUILTU.**

Objet de la Délibération

Désignation d'un représentant au comité syndical de l'EPAGA

M. le Président expose à l'assemblée :

Labellisé Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), l'EPAGA, créé en 2008, est une structure publique compétente pour mettre œuvre des actions de gestion quantitative et qualitative des ressources naturelles aquatiques (eau, faune et flore) du bassin versant de l'Aulne. L'EPAGA est aussi la structure juridique qui porte et anime la Commission Locale de l'Eau.

Le comité syndical de l'EPAGA est composé de membres issus des collèges des conseils départementaux (au nombre de 5), des EPCI (au nombre de 8) et des collectivités et syndicats producteurs d'eau potable (au nombre de 14).

- Suite au renouvellement du comité syndical des Eaux du Poher, il y a lieu de désigner un délégué au comité syndical de l'EPAGA,

Le Comité Syndical, entendu les explications de M. le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne comme représentant du syndicat des Eaux du Poher au comité syndical de l'EPAGA,
Monsieur Yvon COQUIL ;

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Yvon COQUIL.**

